



# CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

**BULLETIN D'INFORMATION N°56  
JANVIER 2022**



LE MAIRE  
M. GUY BOUCHAUD  
[maire@saint-mesmin.fr](mailto:maire@saint-mesmin.fr)

SECRÉTARIAT DE MAIRIE  
Mme CHRISTELLE PROVOST  
[secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr)  
Mme VICTORIA DOS SANTOS  
[secretariat@saint-mesmin.fr](mailto:secretariat@saint-mesmin.fr)

GITES  
[gites.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:gites.mairiesaintmesmin@orange.fr)

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS  
DE 9H00 À 12H30 ET DE 13h30 À 17H00  
TEL : 05 53 52 71 02  
[www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr)

LES PERMANENCES DU MAIRE :  
LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00  
LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

## NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue à la famille LIGONNIERE installée récemment à Lavaurie.

## NOS JOIES

### Deux naissances Chez Bobas

Ce n'est pas une mais bien DEUX NAISSANCES que nous enregistrons dans notre hameau *Chez Bobas* :

- Romane LALUM est née à Tulle le 14 octobre 2021. Félicitations à ses parents récemment installés à Saint-Mesmin et bienvenue à notre nouvelle petite saint-mesminoise.



- Lucie AMAIL est née à Limoges le 4 janvier 2022. Félicitations aux heureux parents, Angeline et Jean-Baptiste dont vous aviez fait la connaissance dans un de nos précédents bulletins. Bienvenue à la petite Lucie, dont nous espérons publier la photo dans notre prochain bulletin.

## NOS PEINES

### John Mc Carthy au Grands Clos

M. John MC CARTHY, habitant le Grand Clos, est décédé le 7 janvier 2022 à l'âge de 84 ans. Il est arrivé à Saint-Mesmin avec son épouse en 1992.

Directeur d'un supermarché près de Liverpool, il a monté sa propre entreprise commerciale (élevage de volailles) à Saint-Mesmin et a exercé jusqu'à sa retraite début des années 2000.

Il a souhaité rester en France et repose au cimetière de Saint-Mesmin. Ses obsèques ont eu lieu lundi 10 janvier à l'église de Saint-Mesmin.



Avec son épouse Joyce, à qui nous renouvelons nos sincères condoléances, il reste le symbole d'une intégration réussie.

### Suzanne BOUDY à La Rouye

Juste avant la parution de ce bulletin, nous apprenons le décès de Mme Suzanne BOUDY, habitante de La Rouye, âgée de 85 ans, survenue le 19 janvier au matin. Les obsèques ont eu lieu le samedi 22 janvier. Suzanne, originaire de Savignac-Lédrier, était l'épouse de François BOUDY, décédé accidentellement en juin 1999. Après ce drame, elle a continué à assumer seule la responsabilité de la ferme de La Rouye jusqu'à sa retraite. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille.

## RECTIFICATIF

Dans notre dernier bulletin, nous évoquions les exercices de secours réalisés dans les Gorges. Ces exercices ont été effectués par une équipe de sapeurs-pompiers spécialisés en milieux périlleux de la Dordogne avec le concours de l'hélicoptère de la Gendarmerie. Cet exercice sera effectué une fois par an

## LE MOT DU MAIRE



Cher(e)s Saint-Mesminois(e)s,

Les contraintes sanitaires dues à la pandémie s'amplifient avec l'arrivée de la 5ème vague et le nouveau variant. Je vous recommande de respecter strictement les consignes sanitaires et surtout de vous faire vacciner. En effet ayant contracté le virus, je peux vous assurer que le fait d'avoir été complètement vacciné, y compris le rappel, a considérablement atténué les symptômes et les conséquences du virus.

La nouvelle année est là. J'ai une pensée pour les Saint-Mesminois(e)s qui nous ont quittés ainsi que pour leur familles et amis. Je renouvelle mes vœux de bienvenue aux enfants qui sont nés et aux nouveaux arrivants. J'espère que l'année qui vient nous permettra d'organiser des rencontres qui favoriseront les échanges et la connaissance.

2022 sera l'année de l'entrée en vigueur du PLU/i, le document qui déterminera les nouvelles règles d'urbanisme. Je peux déjà vous affirmer que, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'occupation des sols et la lutte contre l'artificialisation des sols, notre commune, comme d'ailleurs toutes les communes rurales, verra la superficie de ses zones constructibles fortement diminuée. C'est pourquoi j'invite tous les propriétaires de parcelles actuellement constructibles qui ont un projet de construction d'une habitation à déposer rapidement un permis de construire. En effet, la plupart de ces parcelles vont être rendues aux zones naturelles ou agricoles. Une partie de la commune de Saint-Mesmin devrait être classée dans une zone à potentiel touristique et devrait bénéficier de zones aménageables. Il est maintenant admis que le développement touristique de notre secteur fait partie intégrante du développement économique

de notre Département. Cela sera notre force pour l'avenir.

Consciente de cet enjeu, votre équipe municipale réfléchit, travaille et élabore des projets pour les années à venir. La construction d'une plateforme d'observation (financée par la Communauté de communes et le Département), d'une halle polyvalente (financée par la Mairie, la Communauté de communes et le Département) où les touristes pourront recueillir des informations, se restaurer, où les habitants pourront organiser des petits marchés de produits ou artisanat locaux font partie de ces projets. Dans le même temps, votre équipe étudie le plan de rénovation de la mairie qui devra comporter un espace dédié à l'assistance numérique pour ceux d'entre nous qui ne maîtrisent pas complètement l'informatique et les nouvelles demandes de déclarations en ligne. Cette future mairie devra répondre aux exigences énergétiques nouvelles, aux nouvelles normes environnementales, le choix des matériaux de construction et du mode de chauffage seront très importants.

Notre voirie ne devra pas être délaissée, la réfection de certaines routes ou impasses est programmée pour 2022. La mise en herbe du cimetière devrait être achevée ainsi que l'ouverture de nouvelles concessions à la place de celles qui sont abandonnées depuis des décennies.

Vous avez reçu vos nouvelles adresses. Quelques-uns d'entre vous proposent des changements, ce n'est pas possible et je le regrette car nous avons voulu préserver le nom des lieux dits et tenu compte non seulement des propositions de la majorité d'entre vous mais aussi des directives gouvernementales. Ces nouvelles appellations sont maintenant intégrées au cadastre et aux impôts.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une Excellente Année 2022 !

Guy BOUCHAUD

### Informations Intercommunales

#### Annuaire digital des entreprises

La CCILAP prépare actuellement un annuaire digital des entreprises dans le but de mieux faire connaître les acteurs économiques du territoire mais aussi de leur permettre de se fédérer en réseau. La commune de Saint-Mesmin, grâce aux compétences en matière de technologies numériques de notre conseiller Pouya MOHTASHAM, participe activement à la démarche. La volonté de l'équipe municipale est d'ailleurs de faire de Saint-Mesmin une commune pilote en matière de communication digitale. Nous invitons donc tous les professionnels de tous secteurs à se rapprocher de la Mairie pour faire connaître leur activité.

#### Inventaire des arbres remarquables

Un travail est en cours pour répertorier les Arbres "remarquables" sur le territoire Isle Loue Auvézère. À ce jour une douzaine d'entre eux ont été repérés. Le but de ce travail est de réaliser une carte et une brochure pour les offices de tourisme et, pour celles et ceux qui le souhaitent, labelliser ces arbres qui font partie de notre patrimoine.

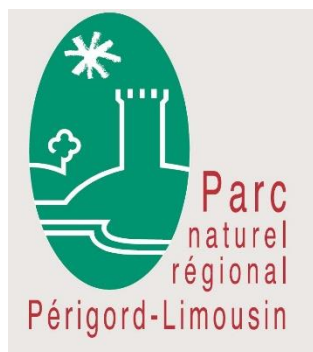
Si vous possédez un arbre remarquable ou que vous en connaissez un, n'hésitez pas à contacter :

[virginie.zambelli@yahoo.fr](mailto:virginie.zambelli@yahoo.fr)

Pour en savoir plus sur les arbres remarquables :

<https://www.arbres.org/>

#### Intégrer le Parc Naturel du Périgord Limousin ?



Le Parc Naturel Régional du Périgord Limousin va préparer sa nouvelle charte, effective en 2026. La révision de la charte du PNR s'accompagne d'un possible élargissement de son périmètre.

Aujourd'hui, la limite ouest du Parc se situe au niveau des communes de Jumilhac-le-Grand et Saint Paul la Roche. Plusieurs communes de la CCILAP, dont Saint-Mesmin, pourraient intégrer le périmètre d'étude de la nouvelle charte. Dans une logique de continuité territoriale, Saint-Mesmin ne pourra prétendre faire partie du périmètre que

si des communes comme Sarrazac, Angoisse et Payzac décident également de postuler. La définition du périmètre définitif dépend, après une phase de diagnostic, de la décision du Conseil National de l'Environnement. La municipalité souhaite porter Saint-Mesmin candidate à une possible adhésion au PNR, du moins au périmètre d'études. C'est une opportunité qui sinon ne se représentera pas avant 2041, car la charte des PNR n'est révisée que tous les 15 ans. Le label PNR est un atout certain en matière d'attractivité pour le territoire. Par ailleurs, le PNR met en place de nombreux projets mobilisant des acteurs économiques de son territoire, telles que « Les Portes du Cuir » ou un programme sur les pollinisateurs. Le PNR est partenaire de la Fédération de Chasse, étant tous les deux des acteurs de l'environnement. La définition du périmètre d'études devrait être connue courant février. Pour (re)découvrir le PNR Périgord Limousin : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/>

### Informations municipales

#### Adressage : Nouveaux panneaux de rues

Nos nouveaux panneaux de rues ont été installés en fin d'année par nos employés communaux. Fruits d'un long travail de l'équipe municipale aux côtés de l'Agence Technique Départementale, cette démarche vise à une meilleure localisation des habitations qui facilitera le fonctionnement des services (téléphonies, livraisons, courrier, secours etc.).

La dénomination des noms de rues a été réalisée grâce à la concertation des habitants lancée il y a plusieurs mois ainsi que dans une volonté de préserver au maximum les noms des hameaux et lieux-dits que le système d'adressage risquait de faire disparaître.

Pour ces panneaux, la municipalité a fait le choix de support de qualité et d'une harmonie dans le paysage.

Vos numéros de maisons sont disponibles gracieusement à la mairie, accompagnés d'une notice d'installation à respecter. Il s'agit de les



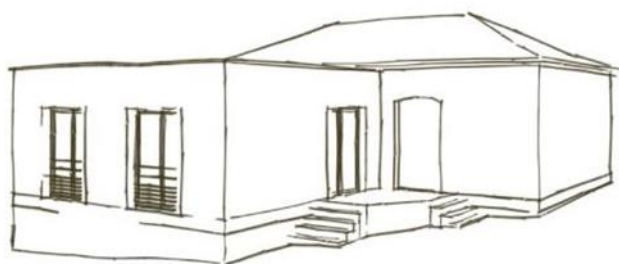
accrocher sur un mur au plus près de votre entrée (et non sur votre boîte aux lettres).

### Colline des Ages

Suite à la décision du Conseil Municipal, une parcelle de terrain a été achetée par la Commune sur le site de la Colline des Ages, premier pas vers la préservation de la biodiversité sur le site. L'acte notarial devrait être signé en février.

### Projet de rénovation de la Mairie

Le bâtiment de notre mairie se dégrade depuis plusieurs années. Sa rénovation s'impose dans les années à venir. L'équipe municipale a demandé une première étude à l'Agence Technique Départementale pour orienter sa décision. Deux solutions ont été étudiées : réfection et agrandissement de l'existant (1) et projet ex-nihilo (2). Le projet ex-nihilo suppose la destruction du bâtiment ainsi que de l'ancienne cantine.



Le Conseil Municipal fait le choix de la préservation patrimoniale des bâtiments (1). La possibilité de relier le bâtiment avec l'ancienne cantine a été évoquée mais représenterait un coût supérieur et une conception architecturale plus complexe que la création d'une extension. L'équipe municipale va maintenant faire établir un projet plus abouti tenant compte des usages du lieu et des besoins d'accueil dans le bourg et d'un comparatif des modes de chauffages. La réalisation du projet n'est pas à envisager avant 2023 au mieux, le temps de pouvoir déposer les demandes de subventions nécessaires à sa réalisation.

### Mise en service de l'antenne 4G

La mise en service de l'antenne 4 G de la Route de Veaupeytourie a été effectuée le 24 décembre. Tous les opérateurs mobiles sont maintenant mieux accessibles dans les Gorges et sur la commune. Malheureusement il existe encore des zones blanches qui ne seront éliminées que

lorsque les communes limitrophes seront également dotées d'antennes 4G.

### Décorations de Noël



Vous avez pu constater du changement dans les décorations de Noël de notre commune cette année. Le sapin traditionnel a été remplacé par une structure lumineuse conçue par nos employés

municipaux et installée sur la Croix Bonne-Fleur. D'autres décorations lumineuses ont été créées, selon des principes de récupération et de fait-maison. Le résultat a ravi petits et grands.

Le sapin traditionnel ornant le pied de la Croix a été offert par Guy HAYE, notre ancien premier adjoint, récemment déménagé à Perpignan. Ce cadeau le fait rester un peu parmi nous lors de cette période de fêtes. Lecteur assidu du bulletin, nous en profitons pour lui adresser cette petite dédicace ainsi que tous nos bons vœux pour 2022 à lui et ses proches.

### Projets 2022

En 2022, nous continuerons à faire des projets pour la commune. L'observatoire devrait voir le jour au verger de l'Avenir d'ici cet été, offrant un point de vue sur les Gorges. Dans le bourg, accolée à l'atelier communal, nous souhaitons également installer une halle couverte, la *Halle Jean Lefèvre*, du nom du donateur nous ayant permis d'acquérir le terrain. Celle-ci servira à la fois de point d'information touristique et de pic-nic, avec l'installation d'un point d'eau et de notre distributeur mais également de lieu de rencontres conviviales en plein air, à l'heure où les rassemblements en intérieur sont de plus en plus contraints.

Nous envisageons d'inaugurer l'observatoire et la *halle Jean Lefèvre* avant la saison estivale. En 2022,



nous espérons également que les conditions sanitaires nous permettront de reprendre nos

marchés de nuit. Deux marchés pourraient être organisés cet été : Mercredi 20 juillet et Mercredi 10 août. L'animation serait confiée à Nathalie LEGAY, une marque de soutien aux acteurs

culturels de notre commune dont l'activité a été fortement perturbé par la pandémie.

## LA VIE À SAINT-MESMIN

### Inauguration de la Station de Trail le 17 octobre 2021



Photo : Michel Pitout

Le dimanche 17 octobre, Saint-Mesmin est officiellement devenue Station Départementale de Trail, inaugurée par la conseillère départementale Christelle BOUCAUD, le Président de la Communauté de Communes, Bruno LAMONERIE et notre maire, Guy BOUCHAUD.



Cette discipline, fortement plébiscitée dans nos Gorges, attire sur notre commune nombre de sportifs de tous niveaux et de tous horizons. Pour l'occasion, ce sont des trailers de Dordogne, Charente, Haute-Vienne, Corrèze et même de Gironde qui ont sillonné nos chemins sous un ciel ensoleillé : 150 sur la ligne de départ des 15 km et 102 sur le circuit de 8 km. De belles performances ont pu être enregistrées.

Une randonnée était elle aussi organisée ce jour-là afin de satisfaire les envies de grand air des familles et des sportifs moins aguerris. Une centaine de marcheurs ont ainsi pu profiter de la manifestation.

### Cérémonie du 11 Novembre



Cette année, les conditions sanitaires de début novembre ont permis le déroulement de la cérémonie de commémoration du 11 Novembre 1917. L'Appel aux Morts a été fait par les enfants de la commune. La croix du combattant (Guerre d'Algérie) a été remise à Michel Lévêque et la médaille de reconnaissance de la Nation (Guerre d'Algérie) à Jean Pierre Moreau.



Nous avons ensuite célébré la vie dans notre Verger de l'Avenir, en offrant symboliquement un arbre aux enfants nés ou durablement installés à Saint-Mesmin en 2020 et 2021.

Un pot de l'Amitié a été proposé au Hangar Municipal, lieu couvert mais bien aéré pour respecter les conditions sanitaires.

## Randonnée Nocturne du 20 Novembre

Après deux éditions annulées par le COVID, l'association *Auvézère Animation* a pu profiter d'un relatif allègement momentané des mesures sanitaires pour organiser sa traditionnelle randonnée nocturne le samedi 20 novembre. Une centaine de randonneurs ont parcouru les quelques 10 kms au terme desquels un repas dans *Le Cantou* était proposé sur réservation et avec une jauge limitée.

Parmi les marcheurs, l'acteur de « *Plus Belle la Vie* » Marwan BERRENI était présent. L'acteur est le petit-fils du Capitaine Charles SARLANDIE, une figure de la Résistance en Dordogne au sien du Bataillon Violette. Notre place porte d'ailleurs son nom. Notre Miss Aquitaine 2021, Leïla VESLARD, était aussi de la partie.



Photo : Michel Pitout

## Raid sportif dans les Gorges



Le 4 novembre 2021, une journée Raid multisports de 21 kms a été organisée dans les communes de Savignac-Lédrier

et Saint-Mesmin.

La veille, les jeunes âgés entre 16 et 18 ans ont passé la nuit au Cantou. Ils ont pu profiter des repas servis par un Food-truck *Le Toque Trotteur* venu de Cubjac pour l'occasion.

Plusieurs activités leur ont été proposées lors de ce Raid telles que le trail, le VTT, la course d'orientation, le tir à l'arc, le franchissement d'un pont de singe et une descente en rappel du haut fourneau de la Forge de Savignac-Lédrier. Malgré la difficulté et la distance de cette épreuve, la

plupart des équipes sont arrivées après 3 à 5 heures d'efforts dans les Gorges de l'Auvézère.

Cette journée a été mise en place à la demande et en collaboration avec le ministère de la Justice.

C'est le directeur de course M. David MONRIBOT, un habitué des Gorges,



qui a organisé entièrement cet événement exceptionnel en partenariat avec le Département de la Dordogne, la sécurité civile, les services de la PJJ Nouvelle Aquitaine ainsi que les personnes ayant encadré et sécurisé les jeunes sur le pont de singe et sur la descente en rappel, sans oublier la commune voisine de Savignac-Lédrier. Cette journée intense s'est parfaitement bien déroulée pour le plus grand bonheur des jeunes participants qui ont reçu leurs récompenses des mains du Maire.

## Noël à Saint Mesmin



Photo Michel Pitout

Dans ce contexte sanitaire particulier, l'équipe municipale a tenu à préserver autant que possible la magie des fêtes pour les enfants de la Commune. Le samedi 18 décembre, le Père Noël et ses lutins ont donc sillonné les hameaux pour remettre des cadeaux aux enfants de la commune jusqu'à 11 ans (nés en 2010). Faute de possibilité de rassemblement convivial, le départ dans le Bourg, en plein air et sous une météo des plus agréables a permis aux familles qui le souhaitaient de venir accueillir le Père Noël.

Pour les cadeaux de Noël, l'équipe municipale a fait le choix d'un Noël sans plastique (jeux de société, puzzles, jouets en bois ou doudou pour les plus petits).

## ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

### Annulation du repas des Aînés

Cette année encore, la pandémie nous contraint à annuler le repas des aînés initialement prévu le 8 janvier. Nous regrettons vivement de devoir sacrifier ces moments de convivialité et de rencontres, mais ces décisions sont prises avant tout pour la santé de tous et dans le respect des mesures gouvernementales. Maigre consolation certes, mais quelques douceurs à l'effigie de la commune ont été distribuées à nos aînés.



### Annulation du Trail Gorges Auvézère Sensations



A moins d'un mois de l'évènement, les conditions sanitaires actuelles en matière de restauration et d'hébergement notamment ont eu raison de la 10ème édition du Trail organisée par l'Association Gorges Auvézère Sensations, initialement prévue les 12 et 13 février 2022. De nombreux bénévoles s'étaient pourtant investis dans la préparation de cet évènement emblématique pour la commune. Cette course perdure en effet depuis une dizaine d'année maintenant. L'équipe de GAS a su innover et dynamiser pour créer une nouvelle épreuve : « la Nocturne des Gorges ». Depuis 2018, le samedi soir, une course nocturne très technique et hors du commun a lieu en bord de rivière et dans les sous-bois des Gorges. Avec la collaboration de M. le Maire Guy BOUCHAUD, les traileurs ainsi que

leurs familles peuvent ensuite dormir dans le gîte de la commune *le Cantou*. Ils profitent ainsi d'une soirée d'après course avec la venue d'un food-truck local de qualité, choisi pour l'occasion.



Le lendemain matin, de nouveaux participants et quelques uns de la veille se préparent pour la seconde épreuve « *Le Trail des Gorges* ». Trois parcours leur sont proposés.

En 2022, beaucoup de bénévoles ont répondu présents afin d'encadrer et sécuriser les coureurs sur les parcours. Merci à Jean-Pierre LAGORCE, David MONRIBOT, Edouard DUSSUTOUR pour le travail effectué sur les chemins.



L'équipe de GAS tient à remercier particulièrement les chasseurs de la commune pour leur aide à la préparation mais également pour leur soutien de l'évènement. L'association continuera à œuvrer pour l'entretien des parcours et remercie tous les propriétaires et bénévoles. La Municipalité tient à exprimer son soutien amical à l'Association Gorge Auvézère Sensation pour les efforts mis en œuvre et regrette que le Trail soit annulé cette année.

### Réouverture du Club du Temps Libre

Le Club du temps Libre rouvre ses portes pour 2022 le jeudi 3 février, de 14h à 17h dans la salle d'accueil. Au programme : belote, scrabble, Rummikub etc. Le port du masque reste obligatoire. Les membres du Club en profitent pour présenter leurs vœux à tous les Saint-mesminoïis.



## CHRONIQUES AU FIL DU TEMPS

### 1922, ce qui se passait il y a 100 ans dans la commune

Une petite incursion dans les archives de la commune nous a permis de faire un petit détour dans le Saint-Mesmin d'il y a 100 ans. Le sujet de nombreuses discussions pour le conseil municipal cette année-là était l'acquisition d'une maison, celle de la famille MAGNAUX, en centre bourg pour

y établir la mairie et un bureau de poste. Le compte-rendu de l'architecte établit alors la valeur du bien à 40 000 Francs. Le bâtiment est depuis devenu notre salle d'accueil et le Gîte *Le Mouflon* à l'étage. La Mairie sera transférée en 1991 dans les locaux de l'ancienne école fermée à la rentrée 1987. Un siècle plus tard, il est toujours question de Mairie, avec le projet de rénovation en préparation actuellement.

## PARTAGE



### Beauté de la Nature

Cette forme étrange n'est pas un corail mais un champignon. Le Polypore en ombelle appelé aussi Tripe du chêne ou Poule des bois se trouve au pied des chênes, en général considéré comme un parasite des vieux arbres. Bien que comestible lorsqu'il est jeune, on appréciera ici plutôt son esthétique singulière.

### Recette



### Petits bonshommes en pain d'épice

POUR 20 BONSHOMMES ENVIRON

- 125 g de beurre à température ambiante
- 115 g de sucre extrafin
- 1 œuf
- 1 cuil. à soupe de lait
- 375 g de farine, plus un peu pour le plan de travail
- 1 cuil. à café de bicarbonate de soude
- 3 cuil. à café de gingembre moulu
- 2 cuil. à soupe de miel liquide

POUR LE GLAÇAGE ET LA FINITION

- 80 g de sucre glace
- 1 cuil. à café de jus de citron
- petits bonbons colorés

1 Préchauffez le four à 180 °C (th. 6). Travaillez le beurre avec le sucre en poudre dans une jatte au fouet électrique jusqu'à obtention d'une pommade très onctueuse.

2 Incorporez l'œuf et le lait, puis tamisez ensemble la farine et le bicarbonate de soude, et incorporez-les sans faire de grumeaux. Ajoutez le miel, le gingembre et le quatre-épices.

3 Étalez cette pâte au rouleau sur un plan de travail fariné, sur 3 mm d'épaisseur. Découpez la pâte avec un emporte-pièce en forme de bonhomme, et déposez les bonshommes au fur et à mesure sur une plaque de four couverte de papier sulfurisé. (Vous pouvez amalgamer et réutiliser les chutes de pâte.)

4 Enfouez pour 12 minutes, puis laissez refroidir hors du four. Pour le glaçage, travaillez le sucre glace avec le jus de citron, puis décorez les bonshommes en utilisant un petit cornet en plastique. Ajoutez des petits bonbons colorés pour les boutons et les yeux.

### Taxe GEMAPI

Vous avez peut-être pu constater une augmentation sur votre dernière feuille d'imposition de Taxes Foncières. Cette augmentation est due à la mise en place au niveau national de la GEMAPI : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il s'agit d'une compétence confiée aux intercommunalités.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Sur notre territoire, la GEMAPI est mise en œuvre par le SMBI : Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle qui englobe 6 communautés de communes soit 137 communes.

### Vos démarches d'urbanisme en 2022

À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, demande d'aménagement) sont instruites au niveau intercommunal avant décision finale du maire. Un téléservice dédié à la saisie des demandes par voie électronique est accessible à l'adresse suivante :

<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial <https://demarches.dordogne.fr/> mis à disposition par le département de la Dordogne.

Toutes vos démarches concernant le droit des sols devront à partir de maintenant être effectuées en ligne (à la place du dépôt en 4 exemplaires à la mairie).

Avec l'avancée du PLUi, nous vous recommandons de déposer vos dossiers d'urbanisme sur vos zones actuellement constructibles dans les meilleurs

délais. En effet, la mise en place du PLUI en application de la loi Climat et Résilience va fortement limiter les zones constructibles sur tout le territoire de la CCILAP. Les terrains actuellement constructibles pourraient ne plus l'être d'ici 2023.

### Vos démarches de changement d'adresse

Le nouvel adressage mis en place sur la commune doit être communiqué à vos différents organismes et interlocuteurs : Sécurité sociale, banque, employeur, assurances, Electricité, Eau etc. Vous pouvez leur faire parvenir une copie de l'attestation qui vous a été transmise par courrier. Les services fiscaux ont quant à eux été informés. Votre nouvelle adresse apparaîtra progressivement dans les coordonnées des GPS et autres systèmes de géolocalisation.

Astuce pratique : Pour chaque courrier reçu à votre ancienne adresse), pensez à adresser un courrier en retour avec votre nouvelle adresse. Peu à peu, vous aurez ainsi fait le tour de tous les organismes qui vous contactent par courrier. Cette mise à jour de votre adresse se fera ainsi progressivement. Elle n'a pas un caractère urgent et ne bloquera pas l'acheminement de vos courriers de manière immédiate notamment grâce à la connaissance du territoire de nos facteurs. Il est toutefois impératif de procéder à ces démarches pour éviter des soucis administratifs à l'avenir.

### Liste électorale

2022 est année d'élections présidentielles et législatives. Le scrutin présidentiel aura lieu les 10 et 24 avril 2022. Les élections législatives sont prévues les 12 et 19 juin 2022. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire sur la liste électorale afin de pouvoir voter à Saint-Mesmin.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés
- en mairie ou par courrier à la mairie, avec un justificatif de domicile, un justificatif

d'identité et du [Cerfa n°12669\\*02](#) de demande d'inscription

Pour les législatives, l'inscription peut se faire jusqu'au 4 mai (en ligne) et 6 mai (en mairie).

Les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement citoyen sont automatiquement inscrits sur les listes électorales, de même que les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018.

*Bon à savoir* : un citoyen européen résidant en France peut demander à s'inscrire sur la liste électorale complémentaire pour voter aux élections municipales et européennes. Les personnes sous tutelle ne peuvent plus être privées de leur droit de vote, même pour les décisions antérieures à mars 2019.

## Recensement et Journée Défense Citoyenneté



Dès 16 ans, chaque jeune de nationalité française doit se faire recenser. Le recensement citoyen et parfois appelé par erreur recensement militaire. Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

- Avant 18 ans, il faut présenter une **attestation de recensement** pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif

- À partir de 18 ans, il faut présenter un **certificat de JDC** pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Le recensement est à effectuer en mairie pour tous les jeunes qui ont 16 ans dans l'année. Il faudra vous munir de :

- une carte d'identité valide,
- le livret de famille
- un justificatif de domicile

La démarche peut également être faite en ligne en joignant les justificatifs en pdf : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

### Sac de tri à nouveau disponible en mairie

Suite à la disparition des sacs jaunes, les résidents permanents de Saint-Mesmin avaient reçu l'an dernier un sac réutilisable pour amener leurs déchets triés dans les bacs de collecte volontaire jaunes. Leur nombre restreint lors de la première distribution ne nous avait pas permis d'en délivrer pour les résidences secondaires et les gîtes. Un nouveau stock de sac est à présent disponible à la Mairie. Vous pouvez venir les retirer en mentionnant votre nom et l'adresse concernée à notre secrétaire, Victoria.

Par ailleurs, vous avez tous normalement reçu par courrier le badge d'accès aux conteneurs pour les ordures ménagères (sacs noirs). Jusqu'alors ces conteneurs étaient accessibles sans badge. L'usage du badge devrait être nécessaire dans les prochaines semaines. Nous vous rappelons, que l'année 2022 est une année pédagogique. L'usage du badge vous permettra, à réception de la facture pédagogique en fin d'année (qui ne sera pas à régler !), de vous rendre compte de vos usages en matière de déchets et du volume produit par chacun de nous au quotidien. Il s'agit d'un enjeu important pour l'environnement et la planète que nous laisserons aux générations futures. Réduire ses déchets est à la fois une question économique et écologique, qui nous incite à revoir nos modes de consommation (éviter les emballages, privilégier les matériaux recyclables, trier ses déchets – car les bacs de tri sont en accès libre-développer le compostage etc.)

# SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal du 8 décembre 2021

Les points 10, 11, 12 et 13 sont ajoutés à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil Municipal.

### **1. Achat d'une lande sur la Colline des Âges**

Lors de sa précédente réunion, le Conseil Municipal a opté pour une maîtrise foncière des parcelles mises en vente sur la Colline des Âges. Suite à l'entente conclue avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, la commune a adressé sa candidature à la SAFER pour l'acquisition d'une lande sur la Colline des Âges. Le CEN soutient la candidature d'achat de la commune à la condition que celle-ci s'engage à un bail emphytéotique de 99 ans lui déléguant la gestion écologique du site. La gestion confiée au CEN n'engendrera pas de frais pour la Commune. La commission SAFER est le 9/12/2021. Le prix d'achat est de 1500 € auquel il faut ajouter les frais de SAFER (1020€) et les frais de notaire (autour de 300 à 400€).

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'achat et à la modification de budget nécessaire pour un montant avoisinant les 3000€ (Frais de Notaire inclus).

La Commune souhaite restaurer le milieu naturel pour montrer l'exemple et inciter à des initiatives similaires de la part des propriétaires de la colline.

### **2. Projet de rénovation de la mairie**

Le bâtiment municipal qui tient lieu de Mairie est en très mauvais état. Sa rénovation est à envisager à plus ou moins court terme. Le Plan de Relance proposé par l'Etat ouvre des possibilités de financement sur le critère de la rénovation à caractère écologique et de baisse de la consommation énergétique. Nous avons sollicité l'Agence Technique Départementale pour établir 2 projets et estimer leurs coûts : réfection et agrandissement de l'existant (1) et projet ex-nihilo (2). Le projet ex-nihilo suppose la destruction du bâtiment ainsi que de l'ancienne cantine.

Le Conseil Municipal fait le choix de la préservation patrimoniale des bâtiments (1). Une commission dédiée au projet est mise en place, notamment en vue d'une prochaine rencontre avec des techniciens du Conseil Départemental pour préparer la demande de subvention. Les questions qui seront posées seront les suivantes : A/ Est-ce que le projet est à réaliser en 2022 pour bénéficier des mesures du Plan de Relance B/ Est-ce que le projet (1) est à revoir avec l'intégration de la cantine et à ce moment-là il est reporté en 2023.

### **3. PLUi/H : délibération à la demande de l'Union des Maires de la Dordogne**

La commission intercommunale en charge du PLUi/H, accompagné par un bureau d'études spécialisé est en passe de formaliser le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Une première version a d'ailleurs été présentée en réunion publique, la dernière en date du 6 décembre à Angoisse. Une fois celui-ci définitivement adopté, début 2022, commencera la phase de zonage pour l'élaboration du PLUi/H, qui régira toutes les décisions relatives à l'urbanisme sur la CCILAP pendant 10 ans.

Le Zéro Artificialisation Nette est un objectif à 2050 de la loi Climat et Résilience. Elle incite les collectivités à réduire de 50% l'artificialisation des sols. À l'égard des projets d'urbanisme étudiés sur les années précédentes, la superficie totale des zones constructibles pour toute la Communauté de communes sera limitée : autour de 100 ha pour les 28 communes, réparties en 4 secteurs. Chaque secteur va donc devoir justifier de ses projets nécessitant l'attribution de zone constructible. Le PADD définit les orientations générales du territoire qui vont présider aux décisions d'attribution. Sur Saint-Mesmin, les zones constructibles actuelles risquent de disparaître si aucune demande de construction n'est déposée.

La Loi Climat et Résilience pour limiter l'artificialisation des sols répartit les zones à urbaniser ne différencie pas les zones urbaines et zones rurales. Selon ce texte, les zones rurales risquent d'être défavorisées au regard de la superficie des zones constructibles accordées. À la demande de l'UDM24, le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération exprimant le désaccord des communes quant à la stricte application de la loi.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### **4. Inauguration de l'antenne 4G**

L'inauguration initialement prévue mi-décembre a été reportée sine die. L'antenne fonctionne. Les 5 opérateurs doivent maintenant ouvrir leurs réseaux.

### **5. Repas des Aînés**

Les restrictions sanitaires nous obligent à annuler le Repas des Aînés. Un cadeau sera remis aux Saint-Mesminois de 75 ans et plus.

### **6. Délibération concernant les nouveaux tarifs de la SPA**

Le Maire rappelle que la convention de « fourrière » signée en 2013 avec la SPA de Périgueux, renouvelable tacitement chaque année, est susceptible de révision de tarifs. Il donne lecture du courrier reçu de la SPA indiquant le nouveau tarif applicable au 1er janvier 2022 qui sera de 0,90€ par habitant au lieu de 0,75€ précédemment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette augmentation du tarif de la convention « Fourrière » avec la SPA au 1/1/2022.

### **7. Délibération concernant le renouvellement des assurances statutaires salariés CNP Assurances**

En cas d'arrêt maladie ou accident de travail des agents titulaires, la commune doit assurer le versement du salaire selon les conditions statutaires prévues par la loi (3 mois plein traitement puis 9 mois demi-traitement à la base) Afin d'être indemnisée de ces obligations statutaires envers ses agents, la Mairie signe chaque année un contrat à la CNP en cas d'arrêt de travail de nos employés. Ce contrat arrive à l'échéance annuelle et il convient de le renouveler. De même, un contrat pour les agents non titulaires IRCANTEC (Victoria) est proposé à l'approbation du Conseil Municipal en sachant que la CPAM en prend une partie en charge pour ces derniers et que la cotisation de la CNP est donc moins élevée.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer les contrats CNP Assurances – agents CNRACL et agents IRCANTEC- pour l'année 2022

#### **8. Délibération concernant la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour les collectivités adoptée par le CDG 24**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive. Pour ce faire, il propose de continuer d'adhérer au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024, et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

#### **9. Point de situation sur la carrière**

Les nouveaux membres de l'équipe municipale ont demandé un rappel de l'historique de l'exploitation de la carrière de Saint-Mesmin afin de comprendre certains questionnements et répondre aux interrogations des Saint-Mesminois. L'exploitation initiale a été accordée pour 15 ans en 2010. Une extension a été accordée en 2016 pour une durée de 30 ans. Une route devra être aliénée car traversant l'exploitation. L'enquête publique a permis d'émettre un avis favorable car l'entreprise Coulas s'est engagée à la construction d'une nouvelle route de remplacement en limite d'exploitation. D'autre part des vestiges archéologiques ont été identifiés sur le site en 2017. L'entreprise Coulas devait faire réaliser à ses frais de nouvelles fouilles pour mieux identifier ces vestiges. Pour l'instant les services de l'Etat n'ont cependant pas exigé les résultats de ces fouilles.

Une réglementation encadre l'exploitation de carrière, incluant la remise en état du site en fin d'exploitation.

#### **10. Délibération pour établir un forfait télétravail**

Pour les agents en télétravail, la commune a la possibilité d'instaurer un forfait de télétravail défini par l'Etat. Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an. Il est versé sur la base du nombre de jours de télétravail réellement effectué par l'agent et autorisé par l'autorité compétente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la mise en place du forfait télétravail.

#### **11. Délibération sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme de la commune.**

À partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers à l'adresse de connexion suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>. Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial (<https://demarches.dordogne.fr/>) mis à disposition par le département de la Dordogne. Le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet : la saisine par voie électronique relative aux autorisations de droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

#### **12. Délibération au sujet du SIAS**

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (13 communes) n'a pas évolué vers une organisation intercommunale et départementale. Au niveau Intercommunal, la délégation de compétences à la CCILAP induit le versement de 35000€ par an SIAS.

La non-affiliation départementale a exclu le SIAS des aides départementales et autres primes d'Etat, notamment l'attribution récente de véhicules ou la prime SEGUR. Dans le cadre de la démarche d'habilitation du Syndicat Intercommunal d'aide Sociale d'Excideuil, la création du Comité Intercommunal d'Aide Sociale a été voté. Le SIAS doit adhérer au CIAS pour bénéficier de ces aides. Des représentants des communes doivent siéger au CIAS.

Le Conseil Municipal nomme Guy BOUCHAUD délégué titulaire et Annick JACQUET déléguée suppléante, pour siéger au CIAS d'Excideuil.

#### **13. Délibération pour autoriser à percevoir la subvention pour l'aménagement extérieur du Gîte La Cascade**

Après avoir sollicité une subvention pour l'aménagement extérieur du Gîte La Cascade, le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour percevoir la subvention accordée.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour autoriser le Maire à percevoir cette subvention.

#### **14. Questions diverses**

Les panneaux de routes, rues et impasses sont en train d'être posés. Les attestations officielles de changement d'adresses vont être envoyées par courrier pour permettre aux habitants de procéder à leurs démarches administratives de changement d'adresse (banque, assurance, etc.) sans frais. Les numéros seront mis à disposition en janvier, avec des consignes de pose.

Au vu des conditions sanitaires et des restrictions gouvernementales, la cérémonie des vœux pour les employés municipaux n'aura pas lieu. Le Noël des enfants est maintenu sans rassemblement. Les cadeaux seront distribués dans les hameaux le samedi 18 décembre à partir de 15h30 (départ dans le Bourg).

La circulation au carrefour du Poteau de Brussy a été signalée comme dangereuse. Les services de la DDT ont été contactés.

Saint-Mesmin est commune pilote pour la réalisation d'un annuaire en ligne des entreprises de la CCILAP.

### Conseil Municipal du 19 janvier 2022

Le Maire ouvre la réunion avec ses vœux et projets pour 2022 (ainsi que ceux transmis par certains saint-mesminoïses). Il rappelle un contexte difficile et une inflation sur l'énergie et les matières premières qui va impacter le budget municipal au même titre que celui des foyers français. Le budget de la commune devrait cependant bénéficier de l'augmentation du nombre d'habitants : 331 habitants au dernier recensement. (312 en 2014) Cette augmentation de la population augmente proportionnellement les montants alloués par l'État pour le fonctionnement de la commune. Audrey NYS, la première adjointe, fait part des vœux envoyés par certains nouveaux habitants de la commune qui remercient la municipalité pour la qualité de son accueil et la nature des projets portés par l'équipe municipale.

Le Conseil est attristé par les décès récents qui endeuillent notre commune et par la situation sanitaire qui reste préoccupante.

#### 1- Reconduction de la convention de mise à disposition des services

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la mise en œuvre de certaines compétences communautaires nécessite le concours des services communaux.

La Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord par décision n°CC-DC-2021-065 du 16 décembre 2021 propose de reconduire à l'identique les conventions de mise à disposition de services initialement établies en 2016.

Ladite convention fixe les compétences suivantes concernées par cette mise à disposition :

-**Assainissement** : entretien hebdomadaire de la station d'épuration et de ses abords

-**Eaux pluviales** : entretien des réseaux d'eaux pluviales urbaines

-**Voirie communautaire intra-bourg (y compris ZAE) et aménagement de bourg** : interventions courantes, balayage...

-**Chemins de randonnée** : entretien, débroussaillage, recensement du mobilier... C'est sur cette dernière compétence que notre personnel communal est mobilisé et reçoit les fonds nécessaires de la part de la CCILAP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve** la reconduction de la convention de mise à disposition de services au bénéfice de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère **et autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

#### 2- Révision du périmètre de la Charte du Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin

Monsieur le Maire expose que le Parc est entré cette année en période de révision de sa charte. La charte actuelle porte sur la période 2011-2026. La nouvelle Charte entrera en vigueur en 2026 et s'achèvera en 2041. Ce processus de réalisation de la nouvelle charte durera environ 4 ans car la procédure nécessite plusieurs étapes de concertation entre les différentes parties prenantes.

Dans ce cadre et préalablement aux phases de diagnostic, le périmètre d'étude, éventuel futur périmètre d'adhésion (pour la future charte entre 2026 et 2041), doit être défini. Le comité syndical du Parc prendra la décision finale quant à la définition du périmètre d'étude en février 2022.

Afin de présenter les enjeux liés à la définition de ce périmètre d'étude, une rencontre a eu lieu en Conseil Communautaire le 03 janvier 2022 à destination des communes de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère, dont la commune de Saint-Mesmin est membre. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande d'intégration à ce périmètre d'étude.

L'adhésion au PNR représente de nombreux avantages pour la Commune. Le PNR est un label touristique de qualité, reconnu nationalement. Intégrer le PNR permettra également de multiplier les soutiens techniques pour la démarche de préservation de la biodiversité que nous souhaitons mener sur la Colline des Âges. De manière générale, le PNR met en place des projets valorisant les atouts écologiques et économiques de son territoire en matière de nature, de patrimoine, de culture, d'éducation et de sensibilisation auprès des publics jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (8 pour, 3 abstentions), autorise le Maire à demander l'intégration au PNR.

#### 3- Projet de construction d'une halle associative

Montée sur plots en béton, la *halle Jean Lefèbvre* sera un espace ouvert construit avec une structure bois accolée à notre hangar municipal, sur le terrain acquis par la commune dans le bourg. Le financement sera en grande partie communal auquel seront adjointes des subventions du Département et de la CCILAP. Coût des travaux 30 000 € HT

Le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité et autorise le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires pour une mise en œuvre opérationnelle en juin.

#### 4- Point de situation sur la parcelle de la Colline des Âges

La promesse d'achat été signée et envoyée le 23/11/2021. La signature chez le notaire se fera certainement en février. (1500€ d'achat + 1020€ frais de SAFER). La prochaine étape sera de mettre en place le bail de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

#### 5- Inventaire des travaux de voirie à réaliser en 2022

Des travaux de voirie sont à réaliser sur plusieurs sections de routes en 2022 : l'impasse des grands champs à Charoncle, le sinistre près de l'antenne sur la route de Veaupeytourie, la route des Jarthes, la route du Bichet et le Chemin de Linard (réempierrement) ont été retenus par le Conseil Municipal. Coût des travaux 40 000 € HT

Certains travaux de moindre importance seront mis en œuvre par notre cantonnier : trous à Lavaurie, Las Psycharias, Leymarie.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces projets de voirie et autorise le Maire à mener les démarches nécessaires pour faire réaliser les travaux.

#### **6- Point de situation sur le PLU**

L'État a défini le nombre de terrains constructibles alloués par commune dans le cadre du nouveau PLU/i: 121 logements neufs à construire et 65 logements vacants à rénover via permis de construire seront possible sur notre secteur (Lanouaille-Payzac – 12 communes). Malgré le fait que sa population a encore augmenté, 331 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Saint-Mesmin a difficilement obtenu 3 possibilités de constructions neuves dans les 5 ans et 2 supplémentaires à horizon 2034. Après négociation avec les communes avoisinantes, la commune va peut-être obtenir 2 possibilités supplémentaires de constructions de maisons individuelles.

C'est pour cela que le Maire insiste pour que tous les propriétaires de parcelles actuellement constructibles déposent les demandes de permis de construire avant l'automne 2022 car ces parcelles ne seront pas plus constructibles dans le futur PLU/i.

Le Conseil Municipal espère que la commune sera mieux lotie lorsqu'il s'agira de déterminer les zones aménageables pour développer le tourisme, de même elle espère que les porteurs de projets pourront construire auprès du siège de leurs entreprises.

Dès la mise en place du PLU/i prévue en 2023, les terrains actuellement constructibles n'ayant fait l'objet d'aucune demande de PC ou de CU opérationnel seront rendus à la zone N, non constructible.

Le Maire rappelle à cette occasion que les agriculteurs qui souhaiteront construire une maison individuelle près de leurs bâtiments d'élevage pourront toujours le faire à condition que les parcelles soient desservies par les réseaux.

Concernant la restauration des granges, au lieu d'une liste des bâtiments autorisés à être restaurés, un cahier des charges sera défini pour étudier les demandes de réhabilitation effectuées par les propriétaires.

#### **7- Questions diverses (Point sur les diverses réunions : SDE24, conseil communautaire...)**

Informations pour l'étude du budget 2022 : Le gros projet qui nous occupe actuellement est celui de la rénovation de la mairie, qui est prévue en 2023. Il s'agit d'un budget avoisinant les 300 000€ qui fera l'objet de demande de subventions, notamment sur les modes de chauffage écologiques.

Inauguration de la halle et de l'observatoire des Gorges fin juin début juillet.

Programmation si possible de 2 marchés de nuit : Mercredis 20 Juillet et 10 Août. L'animation sera proposée à Nathalie LEGAY, afin de soutenir les acteurs culturels de Saint-Mesmin. Les producteurs et artisans souhaitant être présents lors des marchés sont invités à se rapprocher de la Mairie.

Le SDE 24 rappelle que les constructions neuves sont autorisées uniquement sur les terrains desservis par le réseau; dans un rayon de 100m pris en charge par le SDE 24.

Fréquence de parution du Bulletin : La fréquence de parution du bulletin est adaptée à la pertinence de son contenu. En 2022, il n'y aura que 3 numéros (celui de janvier, incluant le compte-rendu de ce conseil, en mai, après les élections présidentielles et courant septembre)

## **DERNIÈRE MINUTE**

### **Carrefour du Poteau de Brussy**

La dangerosité du carrefour du Poteau de Brussy a été une nouvelle fois signalée aux services départementaux. L'étude de la création d'un rond-point ou la mise en place de signaux lumineux sont envisagées

### **Marchés de nuit**

En vue de l'organisation des marchés de nuits prévus les mercredis 20 juillet et 10 août, nous

invitons tous les producteurs et artisans souhaitant participer à l'évènement à se rapprocher de la Mairie dans les meilleurs délais.

### **Fréquence du Bulletin**

La parution du bulletin est adaptée à la pertinence de ses contenus. Ainsi vous aurez pu constater un léger décalage par rapport à ses dates de parutions habituelles. En 2022, nous prévoyons un bulletin en mai (après les élections présidentielles) et un bulletin de rentrée (courant septembre).

RESUME EN IMAGES

